

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Régularisation des ouvrages du système de collecte d'assainissement eaux usées de Trévoux - Bords de Saône et autorisation loi sur l'eau des travaux de mise en conformité du système

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. GRISON Bernard , Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 | 0 4 2 | 4 9 7 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24. Système de collecte et de traitement des eaux résiduaires	a) système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure à 10 000 EH En l'occurrence la STEP des Bords de Saône autorisée par arrêté du 9 Février 2011 présente une capacité nominale de 27 000 EH.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à répondre à la prescriptions spécifique énoncée à l'Article 3 de l'arrêté du 9 février 2011 à savoir :

"le maître d'ouvrage déposera un dossier de demande d'autorisation de l'ensemble des ouvrages de régulation du réseau de collecte au titre du code de l'environnement dans un délai de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté"

Le programme de travaux défini dans le cadre du schéma directeur d'assainissement prévoit la suppression de 12 déversoirs d'orage d'ici 2031 (échéance de l'arrêté d'autorisation de la STEP) sur les 40 D.O recensés sur le réseau de collecte.

4.2 Objectifs du projet

Les travaux consistent à :

- mettre en conformité le système de collecte vis-à-vis de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif,
- permettre de faciliter l'atteinte du bon état des cours d'eau Le Formans, le Grand Rieu, la Saône , définies par le SDAGE RMC,
- respecter les échéances fixées par l'arrêté d'autorisation de la STEP de Bords de Saône,

A l'échéance 2031 les volumes déversés par les point A1 (DO > 2000 EH hors DO STEP) ne représenteront que 3,3 % du volume total généré à l'échelle de l'agglomération (A1 + A2 + A3). Au regard du critère "volume déversés inférieur à 5 % du volume généré" le système de collecte sera conforme. A noter que ce critère devrait être atteint à l'horizon 2022. L'objectif "flux de pollution déversé inférieur à 5 % du flux généré" devrait être atteint à l'horizon 2021.

Les travaux vont permettre de limiter les apports d'eaux pluviales dans les réseaux. La surface active ainsi supprimée correspond à 13 ha (essentiellement Trévoux)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les actions suivantes ont été proposées dans le programme de travaux et ont été hiérarchisées en fonction des priorités (:

Objectif 1 - Mise en conformité du système d'assainissement :

- Déconnexion de réseaux pluviaux (action 1) ;
- Mises en séparatif (actions 5 à 23). Ces 19 actions sont préconisées essentiellement sur les communes de Trévoux et de Saint-Bernard, seules communes où des réseaux unitaires étaient identifiés, et conduisent à la suppression de déversoirs d'orage;
- suppression de déversoirs d'orages (actions 24 à 26). Il s'agit d'actions non consécutives à des mises en séparatifs, notamment lorsque plusieurs ouvrages se suivent. Ces suppressions peuvent entraîner des modifications sur le déversoirs restants et font donc l'objet de fiches actions correspondantes (74 à 77). Chaque suppression a été validée grâce à la modélisation;
- Mise en place de clapets anti-retour au droit des surverses de D.O (actions 27 à 30);
- Optimisation de la collecte séparative sur les secteurs unitaires doublés d'une réseau pluviale (action 31 à 34), essentiellement sur la commune de Trévoux;

Objectif 2 : Conformité avec l'arrêté d'autorisation de la STEP Bords de Saône

- Réduction des eaux claires parasites permanentes

Objectif 3 : Mise en place de l'autosurveillance réglementaire

- équipement de 6 ouvrage de déversements

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consistant à mettre en conformité le système de collecte alors une fois les travaux du programme de travaux réalisés le système sera suivi et exploité tel que demandé à l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux système d'assainissement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation environnementale au titre I.O.TA Loi sur l'eau rubrique 2.1.2.0. D.O situés sur un système de collecte des eaux usées destinés à collecter un flux polluant journalier :

1° supérieur à 600 kg de DBO5 (Autorisation) --> 1 ouvrage concerné

2° supérieure à 12 kg de DBO5 mais inférieur ou = à 600 kg de DBO5 (Déclaration) --> 19 ouvrages concernés.

L'ensemble de ces D.O se trouvant sur un système récoltant un flux supérieur à 600 kg de DBO5/j alors l'ensemble du système de collecte est soumis à Autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Afin de fournir le maximum de précision les fiches actions des opérations concernées par la présente demande d'examen au cas par cas sont fournies en annexe afin de permettre à l'autorité environnementale de cibler les dimensions du projet pour chaque actions.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Etant donné le nombre d'opération et leurs caractéristiques, pour chacune d'entre elle la localisation est fournie sur chaque fiche action en annexe

Trévoux, Saint-Bernard, Reyrieux, Parcieux, Massieux

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le programme de travaux fait suite aux prescription définies à l'Arrêté d'Autorisation de la STEP des Bords de Saône du 9 février 2011.

Il a été défini dans le cadre du Schéma Directeur pour répondre aux directives de l'Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Ce programme vise la mise en conformité du système. L'ensemble des opérations sera reprises dans le dossier de d'Autorisation et régularisation des ouvrages du système.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines opérations sont concernées par la ZNIEFF n°0101 Val de Saône Méridional Il s'agit des actions n° 5, 6, 20, 22, 27, 28, 29, 30, 39, 104,
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone humide n° 01IZH0693 La Saône Aval - concerne les actions n°22, 20, 28, 29, 30, 39, 104 zone humide n° 01IZH1952 Zone humide de Trévoux - concerne l'action n°29 zone humide n° 01IZH0744 LE Grand Rieu - concerne l'action n°66, 67, 68
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire d'étude est concerné par le PPRn Inondation de la Saône approuvé le 27/02/2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	non d'après les sites basias et basol
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit SI183 Terrasse de Trévoux est concerné par les opérations n°12 et 43 ces opérations consistent en la réalisation de travaux sous voirie longeant le site inscrit
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 sic et ZPS La Dombes est localisé à un peu moins de 3 km de l'opération n°61 à Reyrieux la plus proche
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le site n°SC026 Ensemble urbain de Trévoux est concerné par les actions n°11, 13, 14, 21 qui sont des opérations de mise en séparatif de réseau.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de réalisation de tranchées pour la pose de réseau peuvent nécessiter le rabattement local de nappe avant pose de barrière filtre en tréfond. Ce pompage n'est toutefois normalement pas nécessaire car les opérations sont réalisées hors période de hautes eaux.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations sont localisées sous voiries existantes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'opération la plus proche est réalisée à un peu moins de 3 km à l'Ouest du site La Dombes et à son aval hydraulique. Il n'y a pas de connexion entre le milieu protégé par la Natura 2000 et les sites des opérations.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux réalisés à proximité ou au sein du site classé Ensemble Urbain de Trévoux consiste en la pose de réseau usées séparatif sous voirie, il n'y aura d'impact visuel que durant les travaux. L'opération ne modifiera pas l'ensemble architectural du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Certaines opérations sont localisées en zone d'aléa inondation du PPRI La Saône, cependant les travaux ne seront pas réalisés en période de hautes eaux. La pluviométrie et le niveaux d'eau de la Saône seront suivis préalablement et durant les périodes de chantier. Les opérations seront compatibles avec le règlement de zonage du PPRni.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations ont pour objet l'aménagement d'ouvrage et de réseaux eaux usées. Les risques sanitaires sont encourus par les opérateurs directement mis en contact. Toutes précautions techniques seront prises afin de ne pas faire courir de risque aux opérateurs. Les opérations sont réalisées en dehors de périmètres de protection de captage d'eau potable.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations qui auront lieu sous voirie nécessiteront la déviation momentanée du trafic routier ou la réduction de voie.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de pose de réseaux ou de réhabilitation une nuisance sonore sera présente lors de la manutention des engins de chantier. Les horaires de chantier sont fixés sur les heures ouvrables. Une information des riverains sera réalisée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations obligeront à ouvrir des regard d'assainissement eaux usées. Il est donc possible que lors de ces opérations des nuisances olfactives puissent avoir lieu, ces nuisances seront temporaires, et très localisées aux zones de travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de pose de réseaux nécessiteront la mise en œuvre d'engin de terrassement puis de compactage légers afin de re fermer les tranchées, aussi ces opérations seront génératrices de vibrations momentanées et réduite dans le temps</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non hormis eau de nappe potentiellement pompée dans les tranchées en cas de nappe haute (peu probable au regard du choix des périodes de travaux). Les opérations engendrant des rejets liquides ont pour milieu récepteur la Saône.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de mise en séparatif et de réhabilitation de réseaux peuvent engendrés des rejets d'eaux usées vers le milieu récepteur. Pour empêcher ce phénomènes des système de by-pass sont installés (système de pompe permettant le pompage et le refoulement du débit récolté en amont des travaux et rejet plus en aval dans la canalisation de rejet). Le milieu récepteur ici concerné est la Saône. Toutes précautions seront prises dans le cahier des charges pour que les entreprises prennent en compte cet aspect, et prévoit la dérivation fonctionnelle des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les opérations de mise en séparatif et de réhabilitation peuvent engendrer : des Déchets inertes : excavation du déblai des fouilles, béton, bitume - leur stockage est provisoire sur chantier, et ils sont soit réutilisés si la matériaux le permet soit mise en décharge spécialisée. Des déchets industriels banals (chute de plastique, chute de bois, bouteilles, verre, papier, métaux ferrailles sont transférés en benne DIB. Des déchets dangereux (bombes marquage au sol, pot de colle, pot de savon, chiffons souillés, peinture, amiante ciment) sont stockés temporairement sur chantier en benne puis envoyés en CET</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont temporaires n'engendrent pas de modifications du patrimoine architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le maître d'ouvrage est garant de la maîtrise des nuisances environnementales des opérations d'aménagement. Le dossier de consultation des entreprises intégrera les exigences environnementales spécifiques définies dans le présent dossier, notamment en termes de gestion des nuisances (sonores et visuelles), de protection des milieux aquatiques, et de période de travaux. Ces exigences seront intégrées au cahier des charges techniques particulière.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les opérations n'ont pas vocations à engendrer des impacts sur le milieu naturel à proprement parlé, Les opérations ont lieu essentiellement sous voirie ou en terrain privé.

L'impact est essentiellement lié au cadre même du projet à savoir la mise en conformité vis-à-vis des rejets des déversoirs d'orage sur le milieu récepteur. Cet impact sera évalué dans le cadre du dossier d'autorisation environnementale (au titre du I.O.T.A Loi sur l'eau représenté par le système de collecte).

Il est important de rappeler que le STEP des bords de Saône à déjà fait l'objet d'un arrêté d'autorisation et que de fait sa conception n'est pas remise en cause dans le cadre du projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

Les plans projet sont tous fournis en verso des fiches actions pour chacune des opérations

Les photographies sont intégrées aux fiches actions fournies en annexes complémentaires

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 8.7_Fiches actions des opérations du programme de travaux concernées par l'examen cas par cas - voir 4.6 Annexe 8.8_Planches cartographiques du programme de travaux_ voir 4.6 Annexe 8.9_Synoptique de fonctionnement actuel et futur du système de collecte

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à TREVOUX

le, 07/03/2017

Signature

Le Président
Bernard GRISON



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



